



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 27.09.2019

Numéro de publication: BH07-0000001113

Canton: NE

Entité de publication:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Décision en vertu de l'art. 153 ORC, B-INDUSTRY SA

B-INDUSTRY SA
CHE-232.446.938
rue Jaquet-Droz 9
2300 La Chaux-de-Fonds

Délai : 30 jours

Fin du délai: 28.10.2019

Contexte:

Suite à la sommation intervenue le 22 août 2019 dans la Feuille officielle suisse du commerce est restée sans suite, le registre du commerce décide:

Point de contact:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, en application de l'article 165 alinéa 4 ORC.

Décision:

1. la société est dissoute;
2. sa raison sociale devient B-INDUSTRY SA en liquidation;
3. Stéphane Michel Beuchat, administrateur unique, est désigné liquidateur; il continue de signer individuellement;
4. l'adresse rue Jaquet-Droz 9, 2300 La Chaux-de-Fonds, est radiée;
5. les émoluments et débours s'élèvent à CHF 324, y compris un émoluments de CHF 100 lié à la sommation du 22.08.2019.

Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.